

## AIPR pour OPERATEURS (Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

**DUREE**  
**1 jour**  
**7 Heures**

### **PUBLIC CONCERNE :**

Tous salariés ouvriers de travaux publics ou privés devant intervenir sur chantier sur la conduite d'engins.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

### **PRE-REQUIS :**

Occuper des fonctions d'ouvrier de travaux publics ou privés et devant conduire des machines (pelle, tractopelle, grignoteuse, etc...)

### **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :**

Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,  
La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres,

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

De 2 à 12 personnes

### **INTERVENANTS :**

Formateur qualifié.

### **Base réglementaire**

Article R. 554-31 du code de l'environnement  
Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié

Arrêté opérateur l'examen par QCM

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.**

*Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)*

### **FORMATION :**

1. Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :  
Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...

Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.  
Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).  
Définitions – Glossaire

2. La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
3. Le guide technique :  
Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles  
Les types de réseaux concernés (DT – DICT)  
DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux • DT-DICT conjointes – « Régime simultané »  
Les cas de dispense  
Les pages sensibles du guide technique.  
La compréhension des normes.
4. L'exécution des travaux  
Le marquage-piquetage  
Cas particulier des travaux urgents - « ATU »  
L'Application du « guide technique »  
La reconnaissance sur le terrain  
En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
5. La structure et l'architecture des ouvrages.  
Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.  
Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.  
Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.
6. Evaluation (QCM)

### **Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)**

Avis après formation  
Certificat AIPR vierge  
Attestation de formation  
Livret pédagogique